
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 05 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0489 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de huit (08) élèves Conseillers des Affaires Economiques, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BADO TOUSSAINT DAVID	105230	03/01/73
2	BADOLO ALEXIS	247268	07/03/86
3	DJIGUEMDE FRANÇOIS	229831	05/02/85
4	KIEMA PASCAL	220721	19/04/76
5	KO BELIBIE	220722	19/12/80
6	OUEDRAOGO/SAWADOGO THIBAUT ELLA	88844	07/03/73
7	SAWADOGO SOULEYMANE	202729	20/11/83
8	SOURA SALIFOU	247282	24/05/85
9	TAPSOBA WENDPANGA RASMATA	303594	15/02/92
10	VALIAN HAMIDOU	212217	13/09/79
11	YAMEOGO MAXIME	303595	14/08/91
12	ZORE IGNACE	212509	21/08/82

Arrêté la présente liste à 12 nom(s).

CONSEILLERS DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE

